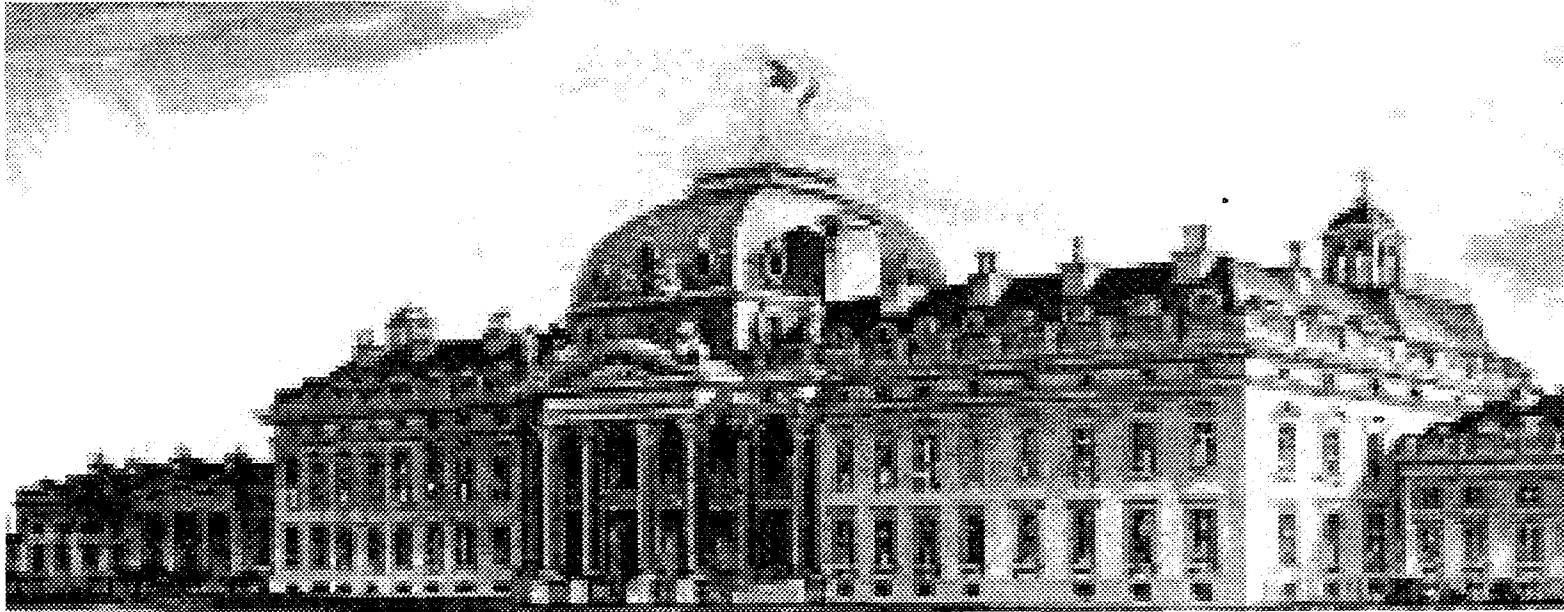


CBA Breuille Eric C3

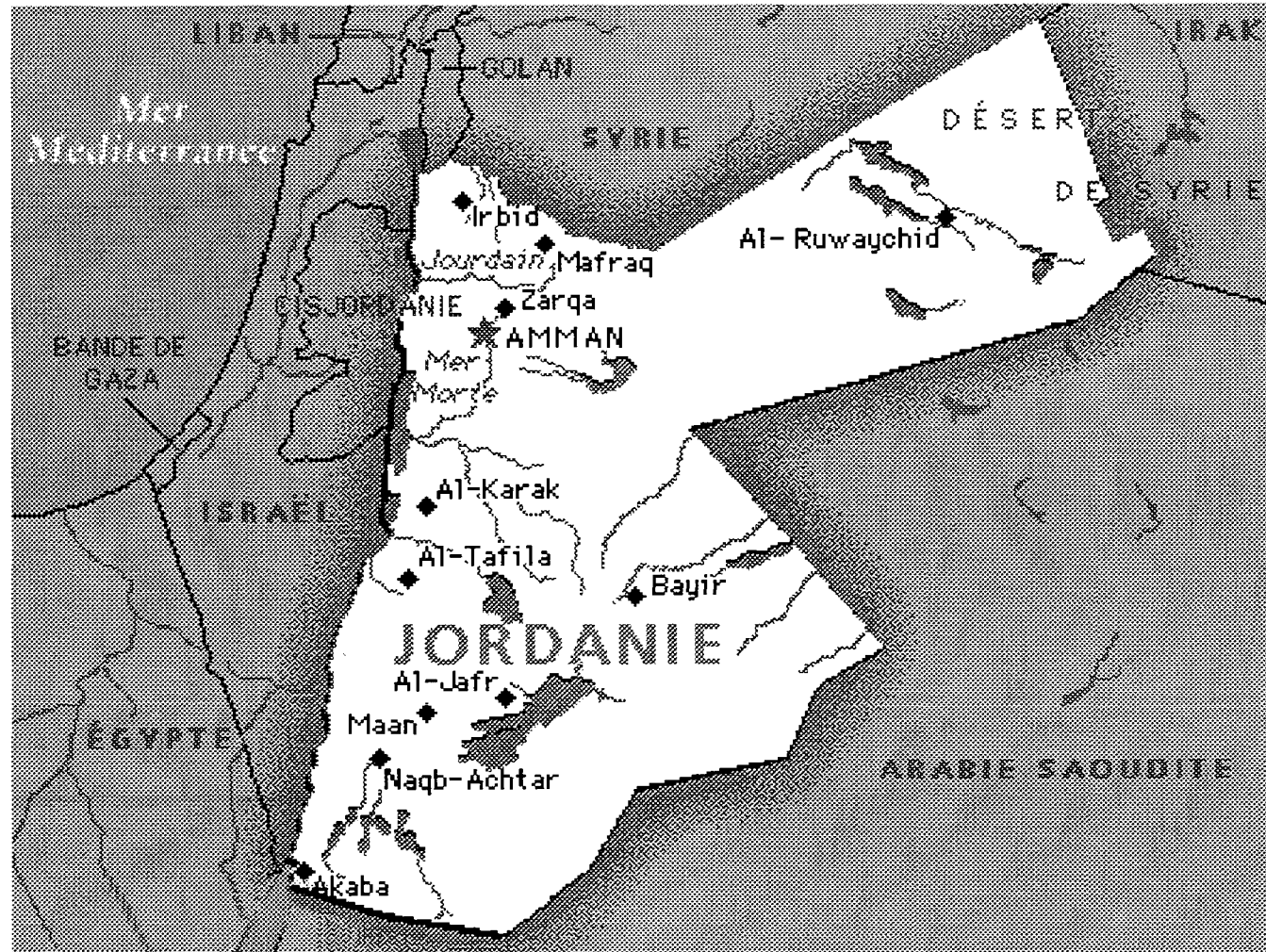
Geopolitique

" La Jordanie : avenir palestinien ?"

1998-354



## **La JORDANIE : avenir palestinien ?**



La Jordanie, du fait du processus de paix au Moyen-Orient, se trouve à un tournant de son histoire. Sans fondement historique et fragile tant sur le plan politique qu'économique, cet état peut être victime de la création d'un état laïque palestinien. Mais il peut aussi se transformer en un grand royaume palestinien et retrouver ses frontières de 1967.

## Sommaire.

<b>1. UN ETAT FRAGILE.</b>	<b>5</b>
1.1 UN ETAT JEUNE, UNE HISTOIRE TOURMENTEE.	5
1.2 UN ETAT SANS UNITE DEMOGRAPHIQUE.	6
1.3 UNE ROYAUTE FRAGILE.	7
1.4 UN ETAT TRIBUTAIRE DU PROCESSUS DE PAIX.	7
<b>2. LE PROCESSUS DE PAIX.</b>	<b>8</b>
2.1 GENESE ET PERSPECTIVES.	8
2.1.1 DE LA GUERRE DU GOLFE A LA PAIX JORDANO-ISRAELIENNE.	8
2.1.2 PERSPECTIVES.	9
2.2 LES EVOLUTIONS POSSIBLES.	10
2.2.1 LA GUERRE.	10
2.2.2 INSTAURATION D'UN ETAT PALESTINIEN.	11
2.2.3 CONFEDERATION ISRAELO-PALESTINO-JORDANIENNE.	11
2.2.4 L'OPTION JORDANIENNE.	11
<b>3. LA JORDANIE : ETAT PALESTINIEN ?</b>	<b>13</b>
3.1 LES ATOUTS JORDANIENS.	13
3.2 UNE OPPORTUNITE A SAISIR.	14
<b>4. ANNEXES</b>	<b>16</b>
4.1 ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE.	16
4.2 ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE.	16
4.3 ANNEXE 3 : LA FAMILLE ROYALE JORDANIENNE.	19
4.4 QUELQUES DONNEES SUR LE PROCHE-ORIENT.	20

## **1. Un état fragile.**

### **« La Palestine c'est la Jordanie ».**

Cette phrase du général Ariel SHARON résume la politique israélienne des années soixante sur le problème palestinien. La Jordanie n'arrivant pas à absorber le flux des réfugiés palestiniens, il suffisait simplement de la transformer en un état palestinien. Cette idée est abandonnée après les événements dits de « septembre noir ».

Est-elle vraiment dépassée ?

La Jordanie, petit état<sup>1</sup> fragile, est à un tournant de sa courte histoire. Sans unité démographique, au bord d'une crise politique, elle est fortement impliquée dans le processus de paix israélo-palestinien.

La situation au Proche-Orient évolue. Le processus de paix, quoique chaotique, suit son cours et bouleverse la géopolitique régionale. Les différentes évolutions envisageables touchent de près le royaume jordanien.

La Jordanie se trouve donc confrontée à une situation paradoxale. Sa pérennité passe par ce processus de paix qui dans un même temps menace son existence. Elle peut encore tourner cela à son avantage.

### ***1.1 Un état jeune, une histoire tourmentée.***

Né en 1921, l'émirat de Transjordanie<sup>2</sup> est une invention géopolitique fruit de conflits d'intérêts. Il est le résultat de la lutte des tribus arabes contre l'occupant ottoman et des accords franco-anglais pour le partage de la région avalisés par la SDN en 1922. Sous mandat britannique jusqu'en 1946, il doit son émancipation progressive à l'habileté de l'émir Abdallah<sup>3</sup> et devient royaume hachémite de Transjordanie.

Depuis 1948, les arabes en ont fait la principale terre de résistance à l'état juif. Ses frontières évoluent au hasard des défaites arabes des guerres contre Israël. En 1949 la Transjordanie prend le contrôle de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Elle les annexe en 1950 et devient royaume hachémite de Jordanie. Ces territoires, occupés par Israël après la guerre des six jours, gardent des liens politiques, juridiques et administratifs forts avec la Jordanie jusqu'en 1988<sup>4</sup>.

Les histoires jordanienne et palestinienne sont étroitement mêlées. Aux trente-huit ans d'administration de la Cisjordanie s'ajoutent plusieurs vagues de réfugiés notamment en 1949, 1967 et 1991. Cet afflux, combiné à la virulence des organisations palestiniennes, aboutit en 1970 à un conflit intérieur<sup>5</sup>. Les bases palestiniennes sont

---

<sup>1</sup> 97 740 km<sup>2</sup> pour 4,2 millions d'habitants.

<sup>2</sup> 225 000 habitants dont plus de 100 000 nomades

<sup>3</sup> Abdallah 1882-1951 (émir 1921-1946, roi 1946-1951).

<sup>4</sup> Aide de 110 millions de \$ / an (dont les salaires des fonctionnaires), nationalité jordanienne.

<sup>5</sup> « septembre noir », 5 à 10 000 morts selon les sources

démantelées par l'armée jordanienne et les relations avec l'OLP restent tendues jusqu'en 1978.

Située entre Proche et Moyen-Orient, la Jordanie s'impose comme le trait d'union entre les cultures méditerranéenne et bédouine. Elle a cependant été toujours plus tournée vers l'ouest. Passage obligé entre l'Afrique et l'Asie Mineure, entre Israël et les monarchies du golfe, elle est un acteur politique incontournable de cette région.

## 1.2 Un état sans unité démographique.

La population jordanienne est à 98% arabe et à 94% musulmane (sunnite). Mais ce fait ne doit pas cacher la disparité de ses composantes. Etat jeune, sans tradition historique, la Jordanie est un amalgame de peuples aux aspirations parfois opposées. Les jordaniens de souche (nés sur la rive droite du Jourdain et de lignage tribal antérieur à 1921) ne représentent plus que 30% de la population. La famille royale n'en fait pas partie.

L'état se refusant à faire apparaître toute distinction ethnique dans les recensements, il est difficile d'estimer le nombre exact de chacune de ses composantes.

Les **bédouins** et les tribus jordaniennes (1 300 000) installés au sud et à l'est du pays, constituent le socle de l'état. Ils prêtent serment d'allégeance à Abdallah dès 1921. Leurs intérêts sont intimement liés à leur fidélité au trône. D'origine nomade, ils sont aujourd'hui largement sédentarisés. Quoique se refusant depuis 1976<sup>6</sup> à reconnaître toute spécificité bédouine ou tribale, le roi n'hésite pas à convoquer les chefs de tribus en avril 1989

pour les « gourmander » après les révoltes contre la vie chère.

Les **chrétiens** (200 000) sont essentiellement installés dans les grandes villes. Ils bénéficient de la liberté de culte et de la tolérance religieuse locale. D'une loyauté absolue au régime, ils sont sur-représentés au parlement.

Les **circassiens** (25 000) ou tcherkesses, originaires du nord du Caucase, sont installés depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>7</sup> à Amman et parfaitement intégrés. Leur fidélité (ils constituent la garde d'honneur du roi) et leur rôle important dans la vie économique en font un groupe clé de la défense du royaume. Ils ont obtenu un statut de minorité nationale.

Force socio-économique de première importance pour le pays, les **palestiniens** (2 500 000) ne constituent pas un ensemble homogène. Ils représentent la majorité des citoyens du nord du pays. Il convient de distinguer les jordaniens d'origine palestinienne (1 260 000) des réfugiés des guerres de 1948 et 1967 et de leurs descendants (1 240 000). Cependant la majorité de l'ensemble, quoique titulaire d'un passeport jordanien, se considère encore comme « à l'étranger ». Depuis la fin de la guerre du Golfe, la population palestinienne de Jordanie s'est accrue de quelques 250 000 réfugiés supplémentaires. Ils ont été chassés du Koweït à cause de leur soutien à Saddam Hussein pendant l'occupation irakienne.

Le *jus soli* n'ayant pas remplacé le *jus sanguinis*<sup>8</sup> dans les mentalités, il reste toujours à la Jordanie, et à la monarchie qui la dirige, à engendrer la nation qui peut l'incarner.

<sup>6</sup> Le roi décide la disparition du statut de « bédouins officiels » instauré par les anglais en 1936.

<sup>7</sup> Ils sont chassés du CAUCASE par l'invasion russe.

<sup>8</sup> Jus soli : droit du sol ; jus sanguinis : droit du sang.

### **1.3 Une royauté fragile.**

La monarchie jordanienne a depuis 75 ans une stabilité remarquable : Abdallah, son fils Tahal puis son petit-fils Hussein se sont succédés sans heurt majeur. Sa légitimité est à la fois dynastique, religieuse et historique.

La légitimité dynastique résulte du respect du caractère héréditaire de la monarchie depuis sa création. Normalement la royauté s'exerce de père en fils aîné.

La légitimité historique tient à la fois du rôle des hachémites dans la libération du joug turc et de l'allégeance tribale. La Jordanie n'existe que parce que les hachémites ont lancé et conduit la grande révolte de 1916. Dès 1921, l'ensemble des tribus bédouines reconnaît l'autorité d'Abdallah. Mais cette légitimité est fragile : elle souligne l'arrivée récente des hachémites en Jordanie.

Dans ce pays où l'islam est religion d'état, la légitimité religieuse résulte de l'élection divine du roi<sup>9</sup>. Il est chef politique et religieux. Les hachémites descendent du Prophète par sa fille Fatima. Ils furent les gardiens des lieux saints pendant huit siècles<sup>10</sup>. Cette légitimité est une garantie contre la montée de l'intégrisme. Pour l'affermir, le roi regarde avec envie le si proche rocher de Jérusalem, deuxième lieu saint de l'islam.

Le roi est l'incarnation du royaume. Il détient tous les pouvoirs. Cette force est aussi une faiblesse : le monarque est le seul garant du régime. Or Hussein 1<sup>er</sup> (62 ans) est en fin de règne. Il souffre d'un cancer de l'urètre et a subi l'ablation d'un rein en 1992.

L'héritier désigné, le prince Hassan (49 ans), frère du roi, ne semble pas avoir la même envergure que lui. Il n'est pas certain que, bien que préparée, cette succession non conforme à la logique héréditaire se fasse sans heurt. La nombreuse progéniture du roi<sup>11</sup>, dont le vice-prince héritier Ali, pourrait discuter ce choix. Certains groupes pourraient en profiter pour renégocier leur position politique. Les palestiniens veulent une représentation conforme à leur poids économique et démographique, les circassiens la garantie de leur sur-représentation politique et dans l'armée, les bédouins et les tribus jordanienes conserver un accès privilégié à la fonction publique.

### **1.4 Un état tributaire du processus de paix.**

Longtemps entraînée malgré elle dans les guerres israélo-arabes, la Jordanie entretient des rapports complexes tant avec l'état hébreu qu'avec l'OLP.

Elle se lance rapidement dans un rapprochement avec Israël. Dès 1946, Abdallah entretient des relations avec les autorités juives en vue, en particulier, d'éviter la création d'un état arabe de Palestine. En 1950 il demande la paix avec Israël. En 1973, Hussein choisit la neutralité pendant la guerre du Kippour. La Jordanie est le premier état arabe à signer un accord de paix<sup>12</sup> avec Israël après les accords de Camp David<sup>13</sup>. Le roi semble avoir misé sur une rapide normalisation avec l'état hébreu.

En majorité peuplée de palestiniens, la Jordanie contrôle la Cisjordanie de 1948 à 1967, et maintient avec elle des liens institutionnels jusqu'en 1988. Pour préserver son autorité et l'intégrité du royaume, Hussein doit tour à

<sup>9</sup> Cf. annexe 3.

<sup>10</sup> Ils en ont été chassés de La Mecque en 1924 par Ibn Saoud.

<sup>11</sup> Cf. annexe 3.

<sup>12</sup> Le 26 octobre 1994.

<sup>13</sup> Accords de paix israélo-égyptiens signés le 17 septembre 1978.

tour se battre contre les organisations palestiniennes ou s'en rapprocher.

Le renouveau de l'économie jordanienne dépend de la stabilité régionale et donc de l'aboutissement du processus de paix. En effet, pays pauvre et fortement endetté mais doté d'un fort potentiel<sup>14</sup>, la Jordanie a besoin de l'aide étrangère et du tourisme. Seule la paix peut lui apporter le développement économique dont elle a besoin.

De plus, les ressources en eau du bassin du Jourdain sont limitées et trop souvent gaspillées. Comme Israël et la Cisjordanie, la Jordanie manque d'eau. La paix permettra la rationalisation de l'exploitation de l'eau au niveau régional et la création de ressources nouvelles (barrages, dessalement).

La Jordanie est donc à la fois impliquée dans le processus de paix (majorité palestinienne, liens avec la Cisjordanie, paix avec Israël) et tributaire de sa réussite pour son renouveau économique.

## **2. Le processus de paix.**

### ***2.1 Genèse et perspectives.***

#### **2.1.1 De la guerre du Golfe à la paix jordano-israélienne.**

Initiées en 1991 par les USA, juste après la fin de la guerre du Golfe, les premiers pourparlers ont pour bases « des territoires contre la paix ». Ils reprennent les résolutions 242 et 338 de l'ONU qui prévoient la restitution des territoires occupés à l'issue de la guerre des six jours.

La conférence pour la paix au Proche-Orient commence à MADRID le 30 octobre 1991. Elle se poursuit tout au long de l'année 1992, sans avancée fondamentale. C'est à OSLO, pendant les huit premiers mois de 1993, qu'israéliens et palestiniens, au cours de quatorze sessions de négociations secrètes, vont préparer la déclaration de principe signée à Washington le 13 septembre. Un accord sur l'autonomie de Gaza et Jericho est signé le 4 mai 1994.

Profitant de cette dynamique de paix, les pourparlers israélo-jordaniens entamés en décembre 1992, débouchent sur la signature d'un accord de paix le 26 octobre 1994.

Le processus de paix au Proche-Orient peut être encore freiné, bloqué, détourné, manipulé ; pas enterré. Les différentes parties sont aujourd'hui si bien engagées que la rupture ne pourrait que leur nuire. Nul ne pourrait seul assumer le coût de l'échec.

---

<sup>14</sup> En particulier, un nombre élevé de diplômés des grandes écoles anglo-saxonnes.

### 2.1.2 Perspectives.

L'avenir est incertain.

La situation peut évoluer dans des directions différentes. Les influences extérieures sont nombreuses et chacune des parties impliquées a sa propre vision du Proche-Orient du XXI<sup>ème</sup> siècle.

De nombreux intervenants extérieurs comptent peser sur les décisions : les USA, l'Union Européenne, la Syrie, l'Égypte, les monarchies du Golfe...

Les États Unis veulent maintenir le Proche-Orient dans leur zone d'influence. Ils pèsent sur le processus pour garantir leurs intérêts et ceux parfois divergents de leurs alliés : Israël et l'Arabie Séoudite.

Pour l'Union Européenne l'aboutissement du processus de paix et sa participation à celui-ci sont les conditions sine qua non de la création de l'espace euro-méditerranéen.

La Syrie et l'Égypte, acteurs principaux de la région et des guerres Israélo-arabes, ne peuvent se démarquer de négociations engageant l'avenir du Proche-Orient. Les états du Golfe doivent s'y impliquer pour conserver leur influence sur le monde arabe.

Pour tous ces intervenants, le processus en cours doit à la fois apporter la paix et une solution durable au problème palestinien.

L'identité nationale palestinienne est née et a cru au fur et à mesure des guerres et des exodes. Aujourd'hui les **palestiniens** veulent « un port, un aéroport, un passeport » : un état. Ils veulent avancer le plus vite possible et semblent se défier autant des

israéliens que des jordaniens. Ils doutent de la sincérité des premiers et craignent les ambitions des derniers.

Aujourd'hui représentés par l'autorité nationale palestinienne, les palestiniens des territoires occupés ne sont pas unis. Ils ne sont pas tous persuadés que l'avenir passe par un état indépendant, et même si l'option jordanienne n'a plus le soutien de la majorité, elle n'est pas totalement oubliée. De plus, certaines factions n'acceptent pas la paix avec Israël. Elles se manifestent par une opposition farouche à Arafat et des attentats qui ralentissent le processus.

Les palestiniens doivent tenir compte des réalités. En particulier, l'économie « palestinienne » n'est pas viable isolée. Elle est aujourd'hui encore subordonnée à l'économie israélienne, et n'a pas les moyens de se développer seule.

**Les israéliens** cherchent la sécurité.

Ils veulent avancer avec mesure et contrôle. Ils ont besoin pour redresser une économie chancelante de stabiliser la région.

Mais depuis l'arrivée au pouvoir de Netanyahou les objectifs politiques ne sont pas clairs. La reprise de l'extension des colonies juives et le refus de voir se constituer un état palestinien sont autant de freins au processus. De plus la poursuite de la politique d'immigration fournit une main d'oeuvre qui peu à peu remplace les palestiniens affectant lourdement l'économie palestinienne.

Israël semble vouloir accroître son territoire en annexant le plus de terres possibles avant la fin du processus. La politique de colonisation menée à Jérusalem et en Cisjordanie, la volonté affichée de garder la ville sainte comme « capitale éternelle », sont

autant de provocations à l'égard des palestiniens. Il y a là contradiction entre cette attitude conflictuelle et la volonté de constituer un glacis protecteur à l'est.

**Les jordaniens** cherchent la stabilité.

Cependant les ambitions politiques des hachémites n'ont pas toujours été aussi limitées. En 1916 la grande révolte vise à la création d'un « grand royaume arabe » de La Mecque à Damas. Abdallah reprend cet objectif pendant la seconde guerre mondiale. Dès 1940, sa légion arabe prend le contrôle de la Palestine pour les anglais. Il relance en 1941 l'idée d'une « grande Syrie »<sup>15</sup>. Français, saoudiens, Juifs, et la majorité des libanais et des syriens, s'y opposent. Le projet avorte définitivement en 1945 avec la constitution de la Ligue arabe à la conférence du Caire et l'avènement du panarabisme moderne. De 1947 à 1988 les ambitions jordaniennes se limitent à l'annexion de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Au vu des réticences de Hussein à voir se constituer un état palestinien indépendant et son insistance à garder un droit de regard sur Jérusalem, on peut penser que ces ambitions n'ont pas été totalement abandonnées.

Il apparaît donc que les positions jordanienne et israélienne se rejoignent sur deux points : ils ne veulent pas d'état palestinien indépendant, et pensent que la paix est indispensable au renouveau économique de la région.

## **2.2 Les évolutions possibles.**

Les aspirations divergentes des différentes parties impliquées dans le processus de paix génèrent un grand nombre d'options. Les facteurs à prendre en compte sont si nombreux qu'aucune option ne doit être a priori exclue.

### **2.2.1 La guerre.**

La guerre au Proche-Orient peut renaître sous deux formes : guerre et guerre civile.

#### ***2.2.1.1 La cinquième guerre israélo-arabe.***

L'éventualité d'un échec du processus de paix doit être envisagée. Les causes pourraient être la politique de colonisation des israéliens, l'intransigeance d'une faction palestinienne ou une perturbation imprévisible de la géopolitique régionale.

Cette guerre serait aujourd'hui reçue par les différents peuples impliqués comme une fatalité. Si la majorité d'entre eux aspire à la paix après cinquante ans de conflits, ils sont encore sceptiques. Les israéliens ont peur de cette entité palestinienne à leurs frontières et les peuples arabes gardent de cinquante ans de propagande antisioniste une forte méfiance du peuple juif.

#### ***2.2.1.2 Une guerre civile palestinienne.***

L'évolution du processus de paix est trop lente au goût des palestiniens. Les provocations israéliennes se multiplient. Le pouvoir de Arafat est autoritaire, clientéliste et essentiellement répressif.

Voilà autant de motifs susceptibles d'amener les factions palestiniennes intégristes et opposées à tout rapprochement avec Israël à prendre les armes contre l'autorité palestinienne. Le risque est assez élevé dans la bande de Gaza. Les conditions de vie

---

<sup>15</sup> Syrie, Liban, Palestine et Transjordanie.

de la population sont en effet très difficiles. Il y a 78% de chômage à Gaza, 50% en Cisjordanie.

Une telle évolution arrêterait le processus de paix. En effet, une autorité palestinienne unique et forte est indispensable à la poursuite des négociations.

Il est fort probable que dans ces deux cas de reprise d'un conflit, la Jordanie choisira une position la plus proche possible de la neutralité. Elle n'a rien à gagner en s'impliquant dans une nouvelle guerre, mais peut espérer quelques bénéfices d'un dépeçage de la Palestine où elle n'aurait aucune responsabilité.

### **2.2.2 Instauration d'un état palestinien.**

C'est le vœu du peuple palestinien, des opinions occidentales et d'une majorité des peuples arabes. Ce n'est pas celui d'Israël ni celui de la Jordanie.

Cependant, tout le monde s'accorde pour prédire qu'un état palestinien serait forcément instable.

Tenant compte d'un lourd héritage (50 ans de conflits, l'exode, l'intifada,...) et des aspirations populaires, le gouvernement de cet état devra être fort pour imposer le calme et la paix. Cet autoritarisme fera fuir les élites intellectuelles en général très politisées et freinera le retour des capitaux de la diaspora. Compte tenu de l'extrême faiblesse économique de l'entité palestinienne, ce nouveau handicap en favorisant la paupérisation et le développement des mouvements islamistes pourra engendrer une situation chaotique.

### **2.2.3 Confédération israélo-palestino-jordanienne.**

Toute union politique entre Israël et ses voisins arabes est à exclure. Par contre une confédération assez lâche et centrée sur les intérêts économiques répondrait assez bien aux aspirations de tous.

Un jeu à trois, parfaitement adapté à la culture orientale, pourrait rassembler la Jordanie, Israël et l'autorité palestinienne. Ces trois partenaires sont très dépendants sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique. La chute ou la modification profonde d'un d'entre eux ne serait pas sans conséquence pour les deux autres.

Cette option permet de reporter à moyen terme la solution définitive du problème palestinien et n'interdit pas l'option jordanienne. Elle permet à Israël de partager le contrôle des territoires palestiniens en collaboration avec un état arabe. Elle offre à la Jordanie plus d'opportunités de profiter des retombées de la paix en limitant les risques politiques que présenterait une prise de contrôle directe et rapide de la Cisjordanie.

### **2.2.4 L'option jordanienne.**

Cette option présente l'intérêt d'éviter la création d'un état palestinien indépendant. Elle a la préférence plus ou moins affichée des israéliens et des jordaniens. Elle représente en somme un retour à l'état de fait qui précédait la guerre des six jours.

Elle peut avoir deux formes : l'annexion de la Cisjordanie par la Jordanie ou la création d'une fédération ou confédération jordano-palestinienne.

#### ***2.2.4.1 Rétrocession de la Cisjordanie à la Jordanie.***

Cette solution implique au préalable un échec de l'autorité palestinienne et le remplacement d'Arafat. Elle a encore la faveur de la majorité des

palestiniens de plus de cinquante ans qui ont connu la réunion des territoires occupés au royaume hachémite. Par contre la majorité des jeunes y est opposée.

Elle ne pourra être sérieusement envisagée qu'après une période de paix suffisamment longue pour permettre une évolution des mentalités. L'idéal serait sans doute de la faire précéder par une fédération jordano-palestinienne.

#### ***2.2.4.2 Fédération, confédération, jordano-palestinienne.***

Cette solution présente l'avantage de concilier les aspirations des trois protagonistes. Elle permet la création d'un état palestinien sous une tutelle plus ou moins marquée de la Jordanie. En cela elle doit pouvoir satisfaire à la fois les palestiniens (un état), les israéliens (pas d'état palestinien indépendant) et les jordaniens.

L'autorité palestinienne, le Hamas<sup>16</sup> et le Jihad y sont farouchement opposés. La première ne veut pas renoncer à son indépendance alors qu'elle vient juste de conquérir son autonomie. Les seconds y voient un obstacle à leur éventuelle prise de pouvoir en Cisjordanie.

L'option jordannienne est l'évolution la plus attirante du processus de paix. Elle a le soutien plus ou moins avoué des USA, des israéliens et d'un bon nombre des intervenants. Mais elle semble avoir pour préalable la disparition d'Arafat et ne règle pas le problème de la bande de Gaza. De plus, le roi Hussein ne semble pas vouloir faire lui-même la démarche

nécessaire au déclenchement de cette option. Il attendra que le peuple de Cisjordanie l'appelle.

Le seul obstacle majeur que l'on peut lui opposer est le problème des colonies israéliennes. Cette reprise de la « politique du fait accompli » des années 20, morcelle le territoire cisjordanien. Tant que les intégristes de la droite israélienne influenceront sur les décisions de l'Etat d'Israël cette solution est gelée.

---

<sup>16</sup> Groupe politique islamiste palestinien dont le but est de chasser les israéliens de Palestine.

### **3. La Jordanie : état palestinien ?**

L'avenir de la Jordanie dépend donc de l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Elle peut annexer la Cisjordanie, la contrôler au sein d'une confédération palestino-jordanienne ou être absorbée par un futur état palestinien.

Bien qu'il possède un certain nombre d'atouts, la stabilité actuelle du royaume n'est pas assurée à long terme. Il lui faut en particulier prendre en compte la réalité palestinienne du pays. Sa pérennité dépend de son aptitude à saisir une opportunité et de l'habileté du roi à conduire sa politique.

#### ***3.1 Les atouts jordaniens.***

La Jordanie bénéficie d'une position géographique favorable au Proche-Orient.

Elle est la clef de l'ouverture à l'Est d'Israël. Avec la paix elle retrouve son rôle de passage obligé entre l'état juif et les riches pétro-monarchies du golfe. Elle peut aussi constituer une partie du glacis protecteur à l'est dont les israéliens ne peuvent encore se passer.

Elle peut être aussi la porte sur l'occident d'un Irak coincé depuis 1991 entre le Koweït et l'Arabie Séoudite, la Syrie et l'Iran.

Sa population palestinienne, qui représente plus de la moitié des jordaniens, lui donne un potentiel de développement considérable dans le commerce, l'industrie et la finance. Entreprenants, ayant un niveau de formation bien au-dessus de la moyenne arabe, les palestiniens ont apporté la modernité dans le royaume hachémite. De plus, les richesses détenues par les grandes familles et les

revenus de la diaspora sont un élément clé de l'économie du Proche-Orient.

L'autorité du roi Hussein et sa légitimité religieuse tout en lui assurant une certaine stabilité dans les années à venir protègent la Jordanie de la montée de l'intégrisme dont souffrent les autres états arabes. Cette situation assez exceptionnelle pour un état islamique, même si elle n'est que relative, constitue pour la Jordanie un atout non négligeable.

Pour préparer la transition, après une longue période de loi martiale (1967-1992), la Jordanie retrouve sous l'impulsion du roi un régime de monarchie islamique parlementaire. Un processus de démocratisation est en cours depuis 1993. Le multipartisme est autorisé. Le roi nomme les 40 sénateurs. La chambre des députés (80 membres) est élue pour 4 ans au suffrage universel.

Cette stabilité, la prudence politique et l'habileté diplomatique du roi et le retour à la démocratie lui apportent le soutien des occidentaux et en particulier des USA et de la Grande-Bretagne. Cet appui économique et politique peut s'avérer une carte maîtresse dans le jeu compliqué des négociations régionales

La retour de la paix doit dans un avenir proche permettre le redressement économique. En effet le potentiel jordanien dans une région avide de main d'oeuvre et de services est réel. La paix relance le tourisme, facilite les échanges de biens et de services et limite les coûts d'entretien d'une force armée hors de proportion. Elle peut aussi apporter une solution au problème de l'eau par une coopération régionale rassemblant palestiniens, jordaniens et israéliens.

### **3.2 Une opportunité à saisir.**

Les probabilités sont fortes pour que les lenteurs du processus de paix<sup>17</sup>, les provocations israéliennes et les réalités économiques amènent les différents intervenants à reconsidérer leurs objectifs. Il n'est pas utopique de parier sur les chances croissantes de voir l'option jordanienne<sup>18</sup> s'imposer à tous dans la décennie à venir. Il faudra alors que la Jordanie saisisse cette opportunité pour prendre un nouveau départ.

Que ce soit par une annexion ou une fédération, la réunion de la Cisjordanie et de la Jordanie donnerait un état plus fort et a priori plus viable qui aurait une dimension nouvelle dans le monde arabe. Il serait en particulier de fait le représentant de la nation palestinienne.

La Jordanie retrouverait une unité géographique et démographique.

Elle retrouverait la province la plus riche de l'ancien royaume hachémite. Les terres arables à l'ouest du Jourdain une fois mises en valeur lui redonneraient une relative autonomie agricole.

Sa population serait alors composée de plus de 75% de palestiniens. Si ce fait laisse craindre quelques tensions avec la « souche jordanienne », il permettrait la création d'une identité jordano-palestinienne. Il réglerait aussi le problème des camps de réfugiés (250 000) qui n'ont pas dans le processus de paix actuel le droit de retour en Cisjordanie.

Pour bénéficier pleinement des qualités du peuple palestinien et de l'aide de la diaspora, cette refondation passe par la reconnaissance de l'apport palestinien au développement de la Jordanie. Il s'agit en particulier de lui donner une représentation politique à la hauteur de son poids démographique et économique. Les institutions actuelles de la Jordanie le permettent.

Cette refondation de l'état donnerait à la royauté une nouvelle légitimité politique. Renouant avec les ambitions de son grand-père le roi Abdallah, Hussein 1<sup>er</sup> serait le créateur du « grand royaume de Jordanie ».

L'intérêt de la Jordanie se trouve donc dans une annexion plus ou moins formelle de la Cisjordanie (sous forme de province autonome ou d'état associé). Cette réunion porterait la part palestinienne de la population jordanienne à près de 75%. La Jordanie serait donc de fait un état palestinien.

---

<sup>17</sup> Les accords de Washington prévoient une période d'autonomie de 45 ans avant un règlement final.

<sup>18</sup> Voir chapitre 2.2.4.

### **L'avenir de la Jordanie est palestinien.**

Elle est confrontée à un important choix politique. Elle doit soit entamer les démarches préparant l'intégration de la Cisjordanie, soit favoriser la création d'un état palestinien.

Dans le premier cas elle bénéficiera sans doute d'un appui des israéliens, mais s'opposera à l'autorité nationale palestinienne. Pour ménager les ambitions de chacun le passage par une fédération jordano-palestinienne semble s'imposer. Cette annexion apportera à la Jordanie une dimension géographique et politique importante au Proche-Orient. Elle lui confèrera une unité démographique qui en fera le « **royaume palestinien de Jordanie** ».

Dans le second cas, cet état palestinien indépendant, a priori instable, qui se développera à ses frontières constituera une menace à moyen terme. Ne pouvant survivre seul, il devra déstabiliser la Jordanie et, profitant de forts appuis dans sa population, l'annexer pour former un état palestinien de Jordanie.

Le temps joue à la fois pour et contre la Jordanie.

La situation évolue lentement et le roi doit attendre que, lassés par un processus de paix incertain, les palestiniens fassent appel à lui. Il pourra alors se présenter en sauveur de la nation palestinienne et la rassembler sous sa bannière.

Mais l'avenir de la monarchie jordanienne dépend de la santé du roi. Sa disparition serait probablement suivie de troubles qui déstabiliseraient le royaume.

Les dix années à venir vont être décisives.

## 4. Annexes

### **4.1 Annexe 1 : bibliographie.**

Titre	Auteur(s)	Edition	Années
Proche-Orient. Les exigences de la paix	Collectif, sous la direction de Ghassan SALAME	Espace international COMPLEXE	1994
Etat du monde 1996	Collectif	La découverte	1996
Géopolitique de la Jordanie	Alain RENON	COMPLEXE	1996
Israël/Palestine demain	Philippe LEMARCHAND Lamia RADI	COMPLEXE Atlas prospectif	1996
Etat du monde 1997	Collectif	La découverte	1997
QUID 97	Collectif	Robert LAFONT	1997

### **4.2 Annexe 2 : chronologie.**

- 1915 Partage secret du proche et Moyen-Orient entre français et anglais
- 1916 mai : l'accord Sykes-Picot entérine le partage de 1915.  
05/06 : indépendance du royaume du Hedjaz<sup>19</sup> proclamée par Hussein, chérif de La Mecque.  
10/06 : Hussein déclenche l'insurrection des tribus du Hedjaz contre l'empire ottoman (« grande révolte ») conduite par ses fils (Ali, Abdallah, Fayçal) aidés par T.E. Lawrence.
- 1917 Les ottomans sont progressivement chassés de la région. Prise d'Aqaba par Fayçal. Entrée des anglais dans Jérusalem.  
Lord Balfour promet au mouvement sioniste la création d'un foyer national juif en Palestine.
- 1918 octobre : prise de Damas, fin de la domination turque au Proche et Moyen-Orient.
- 1919 Présence de Fayçal et des organisations sionistes à la conférence de paix de Versailles.
- 1920 Confirmation, à la conférence de Locarno, des accords Sykes-Picot.
- 1921 Abdallah laisse le trône d'Irak à Fayçal chassé par les français de Damas. Il reçoit des anglais l'émirat de Transjordanie (actuelle Jordanie).
- 1922 24/07 : la SDN confie à la Grande-Bretagne l'administration de la Transjordanie et de la Palestine. Ce protectorat dure jusqu'en 1946-1948.
- 1923 15/05 indépendance de la Transjordanie, sous mandat britannique.
- 1924 Ibn Saoud prend La Mecque. Hussein est en fuite. Fin du royaume hachémite du Hedjaz. La Transjordanie reçoit la région de Maan et d'Akaba.
- 1925 01/02 : accord frontalier avec l'Arabie Séoudite.

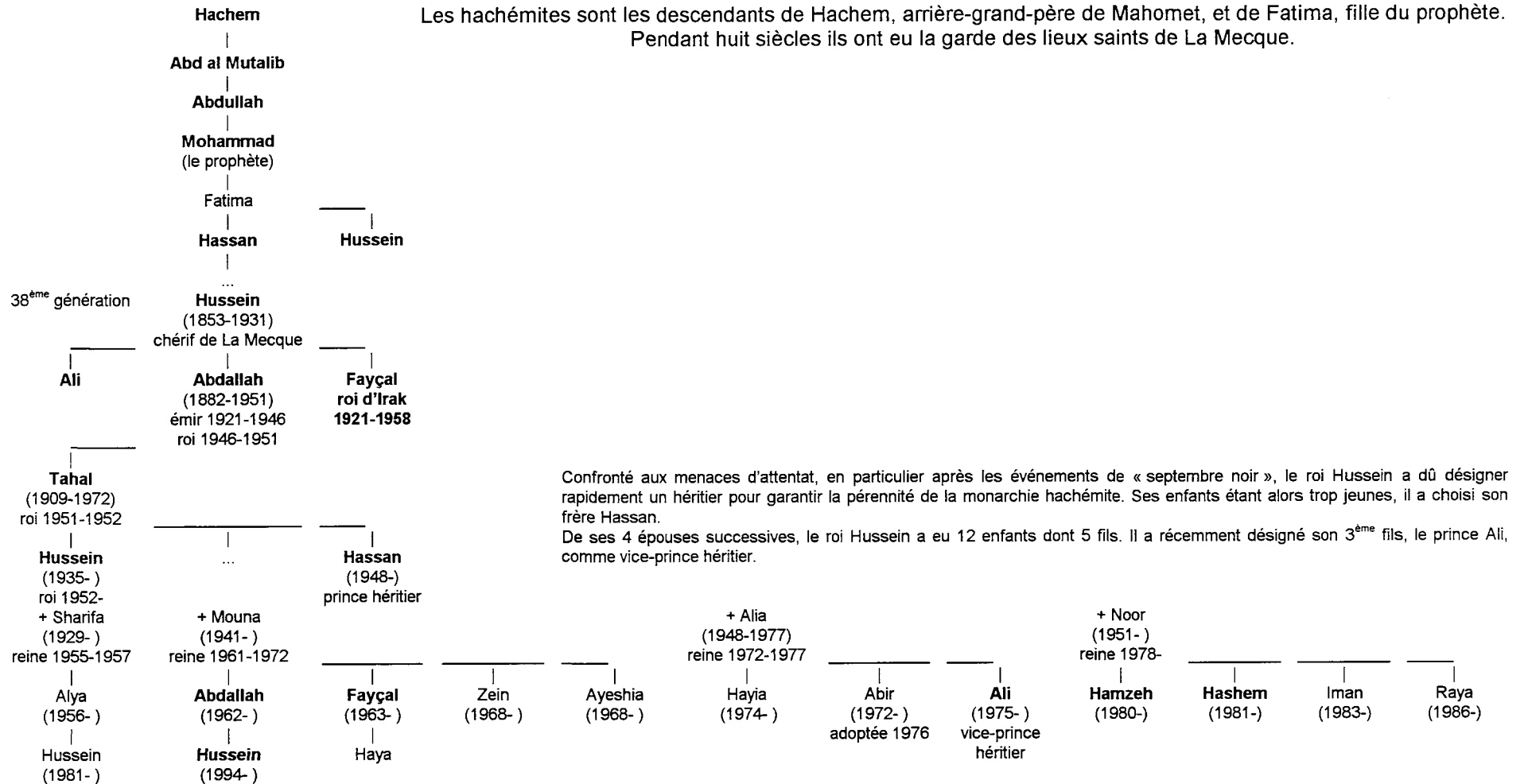
<sup>19</sup> Le Hedjaz correspond à l'ouest de l'actuelle Arabie Séoudite et comprend en particulier La Mecque, Médine, Djedda et Yanbu.

- 1928 La Transjordanie est dotée d'une loi organique, embryon de constitution.
- 1930 Annexion de la rive occidentale du Jourdain.
- 1944 1<sup>ère</sup> tentative de regroupement des états arabes à Alexandrie, avec la participation d'Abdallah.
- 1945 22/03 : création de la ligue arabe par sept états dont la Transjordanie. La Transjordanie demande à Londres son indépendance.
- 1946 28/03 : indépendance de la Transjordanie.  
25/05 : proclamation du royaume hachémite de Transjordanie
- 1947 Plan de l'ONU pour la création d'un état juif, d'un état arabe et le statut international de Jérusalem. Plan refusé par la Ligue Arabe. Première constitution pour le royaume jordanien.
- 1948 La Grande-Bretagne renonce à son mandat sur la Palestine.  
14/05 : création d'Israël.  
15/05 : les armées de la Ligue Arabe entrent en Palestine, 1<sup>er</sup> conflit israélo-arabe.  
xx/09 : des notables réunis à Jericho votent l'union de la Palestine arabe à la Transjordanie.
- 1949 Janvier : armistice israélo-arabe. La Cisjordanie et Jérusalem-Est passent sous contrôle jordanien. Exode palestinien vers la Cisjordanie et la Transjordanie (500 000).
- 1950 24/04 : la Transjordanie annexe la Cisjordanie et devient le royaume hachémite de Jordanie.
- 1951 20/07 : assassinat de Abdallah par un palestinien à Jérusalem. Son fils Talal lui succède.
- 1952 01/01 : nouvelle constitution de la Jordanie.  
11/08 : Hussein (17 ans) succède à son père Talal. Régence de son oncle Nasser bin Jamil.
- 1953 02/05 : Hussein monte sur le trône.
- 1956 Nationalisation du canal de Suez. 2<sup>ème</sup> conflit israélo-arabe (Egypte, Jordanie, Syrie). Après l'intervention de Suez, les européens sont « hors jeu » au Proche-Orient.
- 1957 13/04 : attentat manqué contre Hussein par des officiers de l'armée. Partis politiques dissous.
- 1958 Départ du dernier contingent britannique de Jordanie.
- 1964 Complot anti-monarchique déjoué à Amman. Troubles en Cisjordanie.  
Traité militaire jordano-saoudien.
- 1967 Pacte de défense jordano-irako-égyptien.  
22/05 : les troupes égyptiennes entrent dans le Sinaï et bloquent le détroit de Tiran.  
05/06 : 3<sup>ème</sup> conflit israélo-arabe « guerre des 6 jours ». Jérusalem-Est, Cisjordanie, bande de Gaza, Golan et Sinaï sont perdues au profit d'Israël.  
24/09 : début de colonisation israélienne en Cisjordanie.
- 1968 21/03 : bataille de Karameh dans la vallée du Jourdain, consécration des feddayin.  
Mise en place de camps d'accueil pour les réfugiés palestiniens (200 000).
- 1970 Nombreux accrochages entre feddayin et jordaniens, et détournement d'avions par le FPLP.  
17-27/09 : « septembre noir », répression militaire des feddayin, 5 à 10 000 palestiniens tués.
- 1971 Démantèlement des bases palestiniennes en Jordanie.  
28/11 : assassinat du 1<sup>er</sup> ministre jordanien par l'organisation palestinienne « septembre noir »
- 1972 14/03 : Hussein propose un royaume arabe uni (Jordanie + province palestinienne autonome). Plan rejeté par l'OLP, les pays arabes et Israël.
- 1973 4<sup>ème</sup> conflit israélo-arabe (Egypte, Syrie) : « guerre du Kippour ». La Jordanie reste en marge du conflit (une brigade blindée sur front syrien).
- 1974 Résolution du sommet arabe de Rabat déclarant l'OLP seul et légitime représentant du peuple palestinien, approuvée par la Jordanie.
- 1975 Réouverture du canal de Suez.
- 1976 Début de l'industrialisation en Jordanie. 1<sup>ère</sup> intervention syrienne au Liban.
- 1977 19-21/11 : Sadate à Jérusalem, propose la paix contre la restitution des territoires arabes occupés. Refus de la Jordanie.

- 1978 17/09 : accords de Camp David. La Jordanie se rapproche de l'OLP, rompt avec l'Egypte.
- 1980 30/06 : la Knesset proclame Jérusalem réunifiée capitale éternelle d'Israël.  
20/09 : début de la guerre Iran Irak. La Jordanie appuie l'Irak.
- 1982 06/06 : Israël envahit le sud Liban.  
01/09 : les USA proposent un plan d'autonomie pour les palestiniens des territoires occupés en association avec la Jordanie.
- 1984 Reprise des relations diplomatiques entre la Jordanie et l'Egypte.
- 1985 11/02 : accords d'Amman entre la Jordanie et l'OLP (action commune pour un règlement pacifique au Proche-Orient).  
Réconciliation jordano-syrienne.
- 1986 19/02 : la Jordanie gèle les accords d'Amman. Expulsion de nombreux cadres palestiniens et fermeture des bureaux de l'OLP à Amman.
- 1987 09/12 : début de l'intifada.
- 1988 31/07 : la Jordanie rompt ses liens administratifs avec la Cisjordanie (aide de 110 M de \$/an).
- 1989 Plan d'austérité imposé par le FMI.  
08/11 : 1<sup>ère</sup> élections législatives depuis 1967. Premier vote des femmes, entrée de 32 islamistes au parlement.
- 1990 02/08 : entrée de l'armée irakienne au Koweït. La Jordanie ne rejoint pas la coalition arabo-occidentale contre l'Irak.
- 1991 27/02 : libération du Koweït. 250 000 réfugiés venant du Koweït.  
26/08 : entente Hussein / Arafat pour une délégation commune aux pourparlers de paix.  
30/12 : ouverture de la conférence de paix de Madrid.
- 1993 09/09 : reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP.  
13/09 : à Washington, déclaration de principe sur l'autonomie des territoires occupés.  
14/09 : accord jordano-israélien sur l'ordre du jour des négociations bilatérales de paix.  
08/11 : élections législatives multipartites.
- 1994 04/05 : accord israélo-palestinien sur l'autonomie de Gaza et Jericho.  
25/07 : déclaration de fin de l'état de belligérance entre Israël et la Jordanie.  
08/08 : ouverture du poste frontière de l'Araba.  
26/10 : signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie.  
31/10 : 1<sup>ère</sup> conférence économique sur le Proche-Orient et l'Afrique du nord à Casablanca.
- 1995 30/10 : 2<sup>ème</sup> conférence économique sur le Proche-Orient et l'Afrique du nord à Amman.  
04/11 : assassinat de Rabin par un nationaliste juif.  
06/11 : 1<sup>ère</sup> visite de Hussein à Jérusalem-Ouest.
- 1996 04/02 : le roi nomme un nouveau gouvernement, pour poursuivre la démocratisation et consolider les nouveaux choix stratégiques.  
11/02 : réconciliation avec l'Arabie Séoudite.  
29/05 : Netanyahu, leader du Likoud, premier ministre en Israël. Poursuite du processus de normalisation entre Israël et la Jordanie.

### 4.3 Annexe 3 : la famille royale jordanienne.

Les hachémites sont les descendants de Hachem, arrière-grand-père de Mahomet, et de Fatima, fille du prophète. Pendant huit siècles ils ont eu la garde des lieux saints de La Mecque.



Confronté aux menaces d'attentat, en particulier après les événements de « septembre noir », le roi Hussein a dû désigner rapidement un héritier pour garantir la pérennité de la monarchie hachémite. Ses enfants étant alors trop jeunes, il a choisi son frère Hassan. De ses 4 épouses successives, le roi Hussein a eu 12 enfants dont 5 fils. Il a récemment désigné son 3<sup>ème</sup> fils, le prince Ali, comme vice-prince héritier.

#### 4.4 Quelques données sur le Proche-Orient.

